



1. EDITORIAL

2014 : Une année caractérisée par la restitution du rapport d'évaluation externe, la rédaction et la validation du nouveau projet de service, la consolidation de l'équipe de direction qui devait gérer de manière concomitante la formation au CAFERUIS des deux cadres intermédiaires.

Cette année s'est distinguée des précédentes par une baisse de l'activité confiée, ramenée à la capacité autorisée, faisant disparaître le handicap de la liste d'attente de prises en charge.

Une année où le service commençait à entrevoir les prémices d'une mutation en lien avec la progression de la mise en œuvre du schéma départemental de protection de l'enfance, mais aussi avec des changements en interne.

Une année où la coordination du REAAP 68, assurée par l'ARSEA depuis 9 ans, a passé le relais à la CAF.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

- Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

	2011	2012	2013	2014
AGREMENT	620	768	768	768
CAPACITE INSTALLEE	768	768	768	768
NBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES	280 320	280 320	280 320	280 320
NBRE DE JOURNEES REALISEES	280 779	277 695	283 415	273 453
ECARTS - En nombre de journées	459	-2 625	3 095	-6 867
ECARTS - en %	0,16%	-0,95%	1,09%	-2,45%
NBRE DE POSTES EDUCATIFS REELS	25,6	28,95	27,49	22,80
NBRE D'ENFANTS SUIVIS PAR TS	30,62	30,41	30,33	32,86
NBRE D'ENFANTS PAR TS ACCORDES AU	30	30	30	30
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	1 104	1 094	1 119	1 131

- Mineurs par âge, sexe, selon la nature des prestations

Sexe	0-3 ANS		4-6 ANS		7-9 ANS		10-12 ANS		13-15 ANS		16-18 ANS		TOTAL	
	AED	JUD	AED	JUD	AED	JUD	AED	JUD	AED	JUD	AED	JUD	AED	JUD
GARCONS	6	35	22	58	40	77	50	97	80	81	41	60	239	408
FILLES	2	31	8	47	20	67	30	53	61	62	35	68	156	328
TOTAL	74		135		204		230		284		204		1131	
En %	6,54%		11,94%		18,04%		20,34%		25,11%		18,04%		100,00%	

- Situation des jeunes à la sortie

	JUD.	en %	ADM.	en %
1 Autre Ets PJJ	3	1%		
2 Autre ETS ASE	57	24%	17	11%
3 Autre ETS Même asso				
4 Autre ETS autre asso				
6 Autre service AEMO PJJ	29	12%	3	2%
10 Famille	139	59%	113	76%
11 TDC	4	2%		
012 Ets public ASE				
12 Autonome				
14 Ets secteur asso autre asso				
15 Autres situations				
19 Lieu de vie				
20 Décision AEMO Judiciaire			13	9%
Famille d'accueil	2	1%		
Non renseigné	2	1%	2	1%
TOTAL/secteur	236	100%	148	100%
Total général	384			

Au niveau de la petite enfance, la différence entre les deux prestations est significative : 23,2 % pour les AEMO judiciaires / 9,6% pour les AED. Cette représentation conséquente de la petite enfance liée au besoin important de soutien à la parentalité et de guidance justifie la pertinence de projets spécifiques. **Les «années collèges»** sont en légère augmentation surtout pour les AED dans la tranche des 13-16 ans.

- Durée des prises en charge

	2014					
	JE	%	AED	%	TOTAL	%
1 à 6 mois	18	8%	11	7%	29	8%
6 à 12 mois	63	27%	37	25%	100	26%
12 à 24 mois	55	23%	37	25%	92	24%
24 à 36 mois	25	11%	22	15%	47	12%
Plus de 36 mois	75	32%	41	28%	116	30%
	236	100%	148	100%	384	100%

Approche différenciée selon la nature de la prestation :

- Pour les mesures judiciaires closes en 2014 :

Sur 100 mesures :

35 ne dépassent pas un an

34 nécessitent un accompagnement de 2-3 ans

32 peuvent être considérées comme des mesures longues dépassant 3 ans.

- Pour les mesures administratives closes en 2014 :

Sur 100 mesures :

32 ne dépassent pas un an

40 nécessitent un accompagnement de 2-3 ans

28 peuvent être considérées comme des mesures longues dépassant 3 ans.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

La nouvelle organisation du service est sortie de la phase de rodage pour pouvoir constituer un cadre de référence pertinent au travail essentiellement individuel en milieu ouvert. La double référence des cadres supervisant les deux prestations est vécue comme positive pour nos interlocuteurs. Elle donne sens au partenariat de terrain.

3.2. Partenariat

Considéré comme un des axes fondamentaux de la philosophie d'action du service, il nécessite actualisation et dialogue réalisé particulièrement lors de rencontres interinstitutionnelles ou de manière plus souple. Le partenariat est un axe stratégique pour les cadres de proximité dont l'implantation sur le territoire est majeure. Aujourd'hui l'information circule de manière satisfaisante entre les Espaces solidarité et le service en ce qui concerne les l'attribution des mesures, la prise en charge effective et la fin de l'accompagnement.

3.3. Travail avec les familles

La gestion des conflits intra familiaux occupe une place majeure dans les problématiques familiales où l'enfant est souvent mis en difficulté pour l'exercice des droits de ses parents ou même impliqué dans des processus de conflit de loyauté voire d'aliénation parentale dans les situations extrêmes.

La mise en œuvre de la mission de « Droit de visite en présence d'un tiers » continue de faire l'objet d'un suivi spécifique afin de rester dans le cadre de la protection de l'enfance.

Pour une part importante des parents, c'est la posture parentale-même qui nécessite un étayage et un apprentissage. C'est dans cette optique que le projet de soutien à la parentalité « Petite enfance » a été reconduit.

L'atelier d'Arts Créatifs débuté en 2010 a également été reconduit en 2014-2015 pour un projet enrichi par un atelier musical ; l'ensemble de ce projet a été construit en partenariat avec le Centre culturel de Rencontre « Les Dominicains de Haute Alsace » ; l'événement artistique du 13.03.2015 a pris place dans le programme de cette institution gérée par le Conseil Général du Haut-Rhin. Ce projet souligne l'importance du niveau d'estime de soi retrouvé pour des parents en difficulté de posture personnelle.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

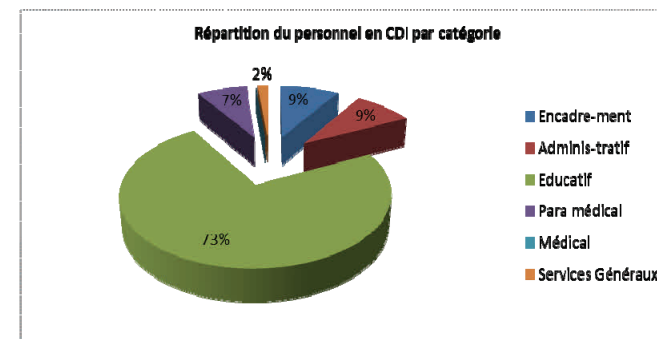
L'évaluation externe qui a eu lieu durant le 4^e trimestre 2013, s'est prolongée en 2014 par la phase de formalisation du rapport par le cabinet, d'échange avec la direction, puis de communication avec l'ensemble du personnel. Cette expérience a permis d'en saisir le sens et de mettre en perspective les préconisations.

La finalisation du projet de service a ensuite constitué une étape importante, fruit d'un travail d'élaboration très participatif afin d'impliquer les acteurs dans un projet qui se situe à un moment stratégique du service : déclinaisons plus précises du Schéma départemental de protection de l'enfance, perspectives de pouvoir mettre en œuvre des mesures renforcées, changement de direction en 2015...

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/14

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans
(en équivalent temps plein)

2012	2013	2014
36,36	34,53	34,06



Le plan de formation professionnelle continue a permis à un travailleur social de commencer sa formation longue en approche systémique, à deux psychologues d'approfondir des points théoriques et à deux TS de travailler des thématiques en lien avec les problématiques complexes.

6. CONCLUSION

2014 aura été une année de consolidation de l'organisation et de la vie du service qui évolue dans la continuité. Le projet de service validé par le CA de l'ARSEA a constitué une étape de cohésion mais également une source d'énergie pour une progression partagée. La perspective de pouvoir intégrer une prestation renforcée ou à modules complémentaires a d'emblée mis le pôle AED en état de réflexion pour pouvoir répondre à une diversification de la commande administrative qui fait écho à des besoins repérés. Si le cabinet MERCURI-URVAL a bien situé le service AEMO de Colmar à un tournant de son histoire, il convient de reconnaître que l'offre de service s'enracine dans près de 40 années de pratiques professionnelles riches d'une culture et d'un esprit de service. Adaptation et innovation continuent aujourd'hui encore de soutenir une qualité d'accompagnement des mineurs et de leurs parents dans un contexte social en mouvement.